

Mercredi 29 novembre 2006



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 11

ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N° 10) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*

M. GERRARD

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*

M^{me} STEFANSON

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

M^{me} ROWAT

(N° 208) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

PÉTITIONS

M. LAMOUREUX

M^{me} TAILLIEU

M. CULLEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (HUITIÈME JOUR)

M^{me} BRICK propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

(ouvert)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N^o 29) — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*
(amendement [1] — M. GERRARD)

M. le *ministre* LATHLIN

(N^o 33) — *Loi sur les affaires du Nord/The Northern Affairs Act*
(amendé — comité)
(amendement [1] — M. GERRARD)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N^o 41) — *Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Act*
(amendé — comité)
(amendement [13] — M. GERRARD)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Sur la motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 34) — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act*

(amendé — comité)

(M. LAMOUREUX)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 2) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 3) — *Loi sur la stratégie * Enfants en santé Manitoba +/The Healthy Child Manitoba Act*

(M^{me} STEFANSON)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (cartes prépayées)/The Consumer Protection Amendment Act (Prepaid Purchase Cards)*

(M^{me} STEFANSON)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers (protection de l'identité)/The Personal Investigations Amendment Act (Identity Protection)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 8) — *Loi sur les dates de réunion du Comité des comptes publics (modification de la Loi sur l'Assemblée législative)/The Public Accounts Committee Meeting Dates Act (Legislative Assembly Act Amended)*

(M. GOERTZEN — 18 min)

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*
(M. LAMOUREUX)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

(M. LAMOUREUX)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi sur la protection des régimes enregistrés d'épargne en vue de la retraite/The Registered Retirement Savings Protection Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 9) — *Loi sur le droit de visite des grands-parents et apportant d'autres modifications (modification de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille)/The Grandparent Access and Other Amendments Act (Child and Family Services Act Amended)*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. GOERTZEN

(N° 209) — *Loi sur l'analyse obligatoire de substances corporelles/The Mandatory Testing of Bodily Substances Act*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITIONS

M. JENNISSON — Programme des cadets de Cross Lake

2. Attendu :

que le programme des cadets s'adresse aux jeunes Canadiennes et Canadiens désireux de participer à une multitude d'activités stimulantes et enrichissantes tout en apprenant à mieux connaître les Forces canadiennes;

que les cadets encouragent les jeunes à devenir des membres actifs et responsables dans leur collectivité;

que les cadets acquièrent des connaissances élémentaires et des compétences professionnelles précieuses, comme l'esprit d'équipe, le leadership et le civisme, en plus de récolter les bénéfices associés à la confiance en soi, à une bonne condition physique et à la capacité de faire preuve d'initiative et de prendre des décisions;

que les cadets apportent chaque jour une contribution importante à la société canadienne grâce à des activités environnementales, civiques ou communautaires;

que le premier programme des cadets au Manitoba a été créé en 1909 et que les jeunes de la province ont actuellement accès à 42 programmes des cadets;

que le programme des cadets de Cross Lake est le premier à être offert aux jeunes d'une réserve au Manitoba;

que, mis à part le hockey, le programme des cadets constitue la seule activité organisée offerte aux jeunes de Cross Lake;

que les jeunes qui participent à des activités organisées à l'extérieur de l'école ont tendance à avoir une bonne estime de soi et des relations harmonieuses avec leurs amis et à bien réussir à l'école;

que, d'après les enseignants et les écoles, le programme a une incidence positive sur un grand nombre de jeunes qui y participent;

que le détachement de la GRC à Cross Lake signale une transformation radicale chez les jeunes à problèmes qui participent au programme des cadets;

que le programme a fait naître un sentiment de fierté chez les cadets et au sein de l'ensemble de la collectivité et permet aux jeunes de jouer eux aussi un rôle important dans la société;

que c'est grâce au travail acharné et aux démarches de bénévoles comme Bob Smith, fondateur du programme des cadets de Cross Lake, que des programmes sont créés pour le bienfait des collectivités,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite Bob Smith et les autres bénévoles pour tout ce qu'ils ont fait afin de créer le premier programme des cadets en région éloignée au Manitoba;

que l'Assemblée exhorte la province à envisager de soutenir les démarches visant à établir d'autres programmes des cadets dans des collectivités du Nord ou en région éloignée.